



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement**

Rouen, le

09 AVR. 2026

Suivi ICPE

Affaire suivie par Céline MICHEL
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.53.86
Mél. : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr

- Levée de mise en demeure -

Messieurs,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 26 mars 2026 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2024 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

L'arrêté préfectoral d'astreinte administrative du 6 octobre 2025 devient de ce fait caduc.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,


Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Zoheir BOUAOUICHE

EUROAPI FRANCE

32 rue de Verdun
BP 80125
76410 SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF

xavier.barras@euroapi.com

gerard.bibes@euroapi.com